

PRE-INSCRIPTION en ligne – Année scolaire 2022/2023

Généralités	
<p>En principe, il faut inscrire l'élève dans l'année supérieure à celle suivie en 2021/2022 même en cas d'examens en septembre. En cas d'échec, l'IATA ne garantit pas nécessairement une place dans l'année inférieure (cela se fait en fonction des places disponibles).</p> <p>Les cours débutent à 8h20 et la fin est soit à 16h15, soit à 17h05. (quelques classes du D3 peuvent exceptionnellement terminer plusieurs jours à 17h05.) Cours le mercredi après-midi au D2 et D3. Vous avez l'obligation d'arriver à l'heure.</p>	
Pour les élèves qui s'inscrivent au premier degré	
Formulaire pour quitter l'ancienne école	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscription en 1^{ère} année : l'élève doit fournir le document « FUI » et remplir un formulaire spécifique « langue » ■ Pour quitter le premier degré d'une école, l'élève doit recevoir un document rempli par l'établissement qu'il quitte. Ce formulaire s'appelle « formule 1 ». ■ impossibilité d'inscrire dans une classe de 2^{ème} C ou 2^{ème} S un élève qui avait néerlandais LM en 1^{ère}.
Pour toutes les classes	
Un seul et unique choix	<ul style="list-style-type: none"> ■ En aucun cas, un élève ne peut être inscrit dans deux classes différentes.
Contact par le secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suite à la réception de votre pré-inscription, le secrétariat prendra contact avec vous pour analyser les informations reçues. Dans un second temps, vous devrez vous présenter à l'école pour remettre les documents manquants et signer (élève et personne responsable) le formulaire officiel. ■ L'inscription sera validée après analyse de votre dossier complet (y compris la réussite de votre année actuelle)
Néerlandais/anglais	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le choix de la langue étrangère, aucun changement n'est permis. L'élève doit garder la première langue étrangère sauf en première année commune. ■ Exception possible en 5 TQ si l'élève vient de l'enseignement général et a obtenu 50% dans chacune des compétences en anglais LM2 en fin de 4^{ème} GT et 60 % au total (contact avec représentant direction)
Elève étranger	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les élèves dont la scolarité s'est déroulée à l'étranger; consulter d'office le secrétariat des élèves (équivalence). Il y a des frais d'équivalence réclamés par l'Administration de la C F. De plus, les élèves issus d'un pays hors Union Européenne devront payer un minerval.
Internat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les inscriptions pour l'internat sont gérées par son Directeur, Monsieur Navez, qui prendra contact avec vous.
Limite des âges	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tout élève âgé de 18 ans au 01.09.2022 ne peut être inscrit en 3^{ème}

	<p>Tout élève âgé de 19 ans au 01.09.2022 ne peut être inscrit en 4^{ème}</p> <p>Tout élève âgé de 20 ans au 01.09.2022 ne peut être inscrit en 5^{ème}</p> <p>Mais le chef d'établissement peut accorder à titre exceptionnel une dérogation à ces règles (introduction d'une motivation écrite et un entretien avec l'équipe disciplinaire)</p>
Documents à remplir en ligne	<ul style="list-style-type: none"> ○ La fiche de pré-inscription. ○ La fiche d'orientation : choix d'option (année/option/sous-option) ○ L'adhésion aux règlements de l'école
Documents à compléter une fois l'inscription validée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les directives pratiques et le règlement de procure. ○ Les frais de procure.
<i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 6T, 6Q et 6P</i>	
Possibilité d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas d'inscription en 6^{ème} sans demander l'autorisation au secrétariat afin de vérifier que la grille horaire soit la même. Selon le cas, un entretien par l'équipe disciplinaire sera programmé.
<i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 7^{ème} année</i>	
Correspondance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les élèves désireux de s'inscrire en 7^{ème} année ; consulter d'office le secrétariat des élèves pour vérifier la correspondance entre la dernière année et la 7^{ème} que l'élève désire suivre.
<i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 3T, 4T et 5T Art de la parole-Théâtre</i>	
Test d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le dossier concernant les directives pour le conservatoire et les consignes pour le test d'aptitude est accessible sur le site.
<i>Pour les élèves inscrits antérieurement dans l'enseignement spécialisé</i>	
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les inscriptions sont conditionnées à l'accompagnement du jeune via un projet d'intégration, de manière prioritaire avec l'école « La Sitrée » de Vedrin (type 3) ■ Rencontre obligatoire avec la direction
<i>Pour les élèves DCG (options professionnelles)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le dossier de pré-inscription est complété mais l'inscription est conservée sur liste d'attente jusqu'après le 5 juillet. ■ L'inscription sera validée en fonction des éventuelles places disponibles après la priorité laissée à nos élèves